

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/105d7d92-ffd6-43fa-8019-8d051d6f2667](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/105d7d92-ffd6-43fa-8019-8d051d6f2667)

ns générales

fon de Mazières, Pierre

lémoire : CHEVALLIER JACQUES

iversité Panthéon-Assas - Master Administration et politiques publiques

on : 01-01-2010

L'ouverture à la concurrence des jeux en ligne est un changement radical dans la politique des jeux de l'Etat français. Fruits de deux vagues, les monopoles dans le secteur des loteries (Française des Jeux), des paris hippiques (PMU) et des jeux de cercles (casinos) ont été utilisés par le Gouvernement. Ce dernier a annoncé officiellement en 2008 son intention d'ouvrir partiellement à la concurrence le marché des jeux en ligne. En octobre 2009, ont débuté les discussions sur le projet de loi à l'Assemblée Nationale ; la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Les causes sont à l'origine d'une telle ouverture. D'abord l'augmentation des joueurs : cette augmentation est due à la société de consommation, à la réapparition de la fascination pour l'irrationnel, au culte de l'argent facile. C'est sur ce terrain propice que les jeux sur Internet se sont développés : des centaines de sites ont vu le jour sur la toile, défiant les monopoles séculaires qui avaient été instaurés pour les « jeux en dur » (jeux de hasard et aux jeux sur Internet). Ces nouveaux opérateurs, qui pour certains sont devenus de véritables multinationales, se sont organisés pour contourner les législations nationales et supprimer les monopoles.

ns : Concurrence, Jeux d'argent, Jeux en ligne

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-952

urce : Ressource documentaire